



Réunion du Conseil Communautaire
le mardi 15 décembre 2020 à 19 heures
Salle du Conseil
Compte rendu

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de Communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.

Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS

Date de la convocation du Conseil communautaire : mardi 8 décembre 2020

Étaient présents :

Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Corinne GUILLAUT, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Evelyne HAURY, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Jérémie DANTON, Chantal GONZALEZ-BOURGÉS, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Alain PELÉ donne pouvoir à Evelyne HAURY,
Damien GARCIA donne pouvoir à Fernand GARCIA,
Véronique BERGER donne pouvoir à Sylvie Ganne,
Caroline DOARÉ donne pouvoir à Alain DROUET,
Gino GOMMÉ donne pouvoir à Brigitte DUPUIS,
Jocelyne DEFEINGS, Brigitte VENGEON, Mario GIAVARINA.

Monsieur Patrice POTTIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum	16

Séance à huis clos

1. Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 17 novembre 2020

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 17 novembre 2020.

3. Information : Utilisation du chapitre 022 : Dépenses imprévues

Le Conseil communautaire a pris acte de l'utilisation des dépenses imprévues pour abonder le chapitre 67 à hauteur de 1 144,16 €, afin de rembourser les loyers des commerces et associations subissant des fermetures administratives.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Contrat de transition écologique (CTE) et Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) / Projet de Territoire

Le Conseil communautaire a accepté le principe d'un projet de CTE provisoire à l'échelle du Pays Loire Touraine, a
Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

accepté le principe d'un projet de CRTE à l'échelle de la Communauté de communes et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment le contrat CTE provisoire.

5. Désignation d'un membre de la commission intercommunale thématique « Territoire »

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Philippe PÉANO en qualité de membre de la commission territoire.

STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE

6. Renaudais Création Développement et Relance – Attribution des aides

Le Conseil communautaire a accepté au titre du dispositif Relance Création Développement et Relance une subvention d'un montant de 3 000 € au restaurant « O Berges de la Dêmée, 3 000 € à « Le Vintage » sous réserve de l'obtention de l'accord de la Mairie sur l'aménagement d'une terrasse, 3 000 € à « Diag Précision Centre », et 3 000 € au « Restaurant l'authentique », et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

7. Commerce de proximité – Acquisition et modernisation d'un ensemble immobilier sur la commune de Les Hermites

Le Conseil communautaire a validé le projet tant d'un point de vue architectural, technique et financier de l'acquisition et la modernisation d'un ensemble immobilier sur la commune de Les Hermites, a confirmé la décision du Conseil communautaire du 14 février 2020 autorisant la signature du compromis et/ou l'acte de vente, a autorisé la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre puis le lancement des consultations d'entreprises pour la mise en œuvre des diagnostics et des travaux en 2021, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région via le CRST et de l'Etat sur la base du plan financier prévisionnel correspondant au projet validé.

8. Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Porte de Touraine A10 – Compensation collective agricole – Convention de consignation

Le Conseil communautaire a validé le projet de convention proposé par les services de la DDT relatif à la consignation de la compensation collective agricole d'un montant de 25 060 €, a validé la mise en œuvre à titre expérimental du Fonds de Soutien Agricole Territorial pour aider les investissements des agriculteurs du Castelrenaudais pour développer la vente directe, la transformation sur les exploitations et les circuits courts dans une dimension collective, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à négocier et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9. Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Amboise Val de Loire (OTAVIL) et la Communauté de communes pour la Maison du Tourisme du Castelrenaudais – saison 2021

Le Conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer la convention en conséquence avec l'association de l'Office de Tourisme Val d'Amboise, à mettre en œuvre les actions de communication et signalisation adéquates, à négocier et signer toutes les pièces relatives à ce projet.

ENVIRONNEMENT

10. SPANC – Redevance d'assainissement non collectif 2021

Le Conseil communautaire a maintenu les tarifs des redevances d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2021 : 120 € pour un contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution par installation, quelle que soit la filière, et 84 € pour le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, émise après passage du technicien ; a maintenu la périodicité des contrôles périodiques : 2 ans après le précédent pour les installations classées en R0 et R1, 4 ans après le précédent pour les R2 et R3, et 6 ans pour les R4 ; a validé la reconduction d'une pénalité financière en cas de refus à l'accomplissement du contrôle de bon fonctionnement d'un montant de 168 € ; et a modifié et adapté le règlement du service Assainissement non collectif en conséquence.

11. Ordures ménagères – Redevance d'ordures ménagères 2021

Le Conseil communautaire a maintenu le nombre de 23 levées incluses dans le forfait des premier et second semestres 2021 pour la commune de Château-Renault, et le nombre de 13 levées pour les 15 autres communes, a fixé les tarifs pour l'année 2021 :

Château-Renault						
Tarifs forfaitaires avec 23 levées incluses par semestre						
Capacité du bac	Tarif annuel TTC 2020	Tarif annuel TTC 2021	Tarif 1 ^{er} semestre HT 2021	Tarif 1 ^{er} semestre TTC 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre HT 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre TTC 2021
80 litres 1 personne	155,46 €	163,24 €	73,59 €	80,95 €	74,81 €	82,29 €
80 litres 2 personnes	191,70 €	201,29 €	90,74 €	99,81 €	92,25 €	101,48 €
80 litres 3 personnes	235,30 €	247,07 €	111,38 €	122,52 €	113,23 €	124,55 €
80 litres Professionnels						
Résidence secondaire	117,65 €	123,53 €	55,69 €	61,26 €	56,61 €	62,27 €
120 litres 4 personnes	278,89 €	292,84 €	132,02 €	145,22 €	134,20 €	147,62 €
120 litres 5 personnes	313,34 €	329,00 €	148,32 €	163,15 €	150,77 €	165,85 €
120 litres Professionnels						
180 litres 6 personnes et plus	345,46 €	362,71 €	163,51 €	179,86 €	166,23 €	182,85 €
180 litres Professionnels						
240 litres Professionnels	486,90 €	511,25 €	230,47 €	253,52 €	234,30 €	257,73 €
340 litres Professionnels	534,97 €	561,70 €	253,22 €	278,54 €	257,42 €	283,16 €
500 litres Professionnels	750,78 €	788,33 €	355,38 €	390,92 €	361,28 €	397,41 €
660 litres Professionnels	965,17 €	1 013,43 €	456,86 €	502,55 €	464,44 €	510,88 €
770 litres Professionnels	1 072,56 €	1 126,18 €	507,69 €	558,46 €	516,11 €	567,72 €

15 autres communes						
Tarifs forfaitaires avec 13 levées incluses par semestre						
Capacité du bac	Tarif annuel TTC 2020	Tarif annuel TTC 2021	Tarif 1 ^{er} semestre HT 2021	Tarif 1 ^{er} semestre TTC 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre HT 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre TTC 2021
80 litres 1 personne	144,76 €	152,00 €	68,52 €	75,37 €	69,66 €	76,63 €
80 litres 2 personnes	180,99 €	190,05 €	85,67 €	94,24 €	87,10 €	95,81 €
80 litres Professionnels						
Résidence secondaire	112,29 €	117,90 €	53,15 €	58,47 €	54,03 €	59,43 €
120 litres 3 personnes	224,57 €	235,80 €	106,30 €	116,93 €	108,06 €	118,87 €
120 litres Professionnels						
180 litres 4 personnes	268,19 €	281,66 €	126,97 €	139,67 €	129,08 €	141,99 €
180 litres 5 personnes	300,76 €	315,80 €	142,37 €	156,61 €	144,72 €	159,19 €
180 litres Professionnels						
240 litres 6 personnes et plus	334,73 €	351,51 €	158,46 €	174,31 €	161,09 €	177,20 €
240 litres Professionnels						
340 litres Professionnels	450,25 €	472,77 €	213,13 €	234,44 €	216,66 €	238,33 €
500 litres Professionnels	630,36 €	661,87 €	298,38 €	328,22 €	303,32 €	333,65 €
660 litres Professionnels	810,44 €	850,96 €	383,62 €	421,98 €	389,98 €	428,98 €
770 litres Professionnels	900,48 €	945,49 €	426,24 €	468,86 €	433,30 €	476,63 €

Château-Renault						
Gites et Salle des fêtes - Tarifs forfaitaires avec 23 levées incluses par semestre						
Capacité du bac	Tarif annuel TTC 2020	Tarif annuel TTC 2021	Tarif 1 ^{er} semestre HT 2021	Tarif 1 ^{er} semestre TTC 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre HT 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre TTC 2021
240 litres	243,45 €	255,63 €	115,24 €	126,76 €	117,15 €	128,87 €
660 litres	482,59 €	506,70 €	228,43 €	251,27 €	232,21 €	255,43 €
770 litres	742,82 €	779,74 €	351,61 €	386,77 €	357,43 €	393,17 €

15 autres communes						
Tarifs forfaitaires avec 13 levées incluses par semestre						
Capacité du bac	Tarif annuel TTC 2020	Tarif annuel TTC 2021	Tarif 1 ^{er} semestre HT 2021	Tarif 1 ^{er} semestre TTC 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre HT 2021	Tarif 2 ^{ème} semestre TTC 2021
240 litres	177,69 €	186,58 €	84,11 €	92,52 €	85,51 €	94,06 €
660 litres	295,23 €	310,04 €	139,77 €	153,75 €	142,08 €	156,29 €
770 litres	450,25 €	472,77 €	213,13 €	234,44 €	216,66 €	238,33 €

Levées supplémentaires	Tarif TTC 2020	Tarif TTC 2021	Tarif HT 2021
80 litres	2,26 €	2,37 €	2,15 €
120 litres	3,37 €	3,53 €	3,21 €
180 litres	5,04 €	5,29 €	4,81 €
240 litres	6,72 €	7,06 €	6,42 €
340 litres	9,50 €	9,98 €	9,07 €
500 litres	13,98 €	14,69 €	13,35 €
660 litres	18,47 €	19,39 €	17,63 €
770 litres	21,53 €	22,61 €	20,55 €

Sacs noirs non inclus dans le forfait	Tarif TTC 2020	Tarif TTC 2021	Tarif HT 2021
sac	1,11 €	1,18 €	1,07 €

Bac manifestation	Tarif TTC 2020	Tarif TTC 2021	Tarif HT 2021
Bac 500 litres - Semaine		23,49 €	21,35 €
Bac 500 litres - Week-end		11,74 €	10,67 €

et a modifié et adapté le règlement du service « Ordures ménagères » en conséquence.

PETITE ENFANCE

12. Tarifs des services de la Petite enfance - année 2021

Le Conseil communautaire a fixé les modalités de la participation financière des familles dont les enfants seront confiées au Multi-accueil et à la Crèche familiale en conformité avec les éléments de la CAF à partir du 1er janvier 2021 : les revenus à prendre en compte pour la période de facturation du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, seront les revenus perçus durant l'année 2019, selon les taux d'effort pour le Multi-accueil :

Multi accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4, 5, 6 ou 7 enfants	+ de 8 enfants
Taux Horaire	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%	0,0205%

et le taux d'effort pour la Crèche familiale :

Accueil Familial	1 enfant	2 enfants	3, 4 ou 5 enfants	+ de 6 enfants
Taux Horaire	0,0512%	0,0410%	0,0307%	0,0205%

Et a autorisé à annexer la tarification aux règlements de fonctionnement du Multi-accueil et de la Crèche familiale.

RESSOURCES HUMAINES

13. Actualisation du document unique

Le Conseil communautaire a validé l'actualisation du document unique et son plan d'action.

14. Mise en œuvre du télétravail

Le Conseil communautaire a adopté la charte du télétravail, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre nécessaire à la mise en œuvre du télétravail à la Communauté de communes selon les modalités définies dans la charte.

15. Lignes directrices des ressources humaines

Le Conseil communautaire a adopté les critères des lignes de gestion des ressources humaines (promotion interne et avancement de grade) :

- liés à l'exercice des fonctions de l'agent (position hiérarchique de l'agent / encadrement direct ou indirect / fonctions de tuteur exercées auprès d'un apprenti ou stagiaire école au cours des 2 dernières années civiles)
 - liés à la formation de l'agent (diplôme / obtention d'une VAE / jours de formation professionnelle dans les 3 dernières années civiles)
 - liés à l'appréciation de l'agent (nombre de propositions valables au titre de la promotion interne / ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade)
 - liés à la carrière de l'agent (expérience acquise dans la fonction publique / mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel / valorisation des efforts de l'agent depuis l'accès à son cadre d'emploi actuel / admissibilité au concours d'accès au grade visé ou à un concours de niveau équivalent ou supérieur)
 - autres (lettre de motivation / rapport de l'autorité territoriale) – exclusivement dans le cadre de la promotion interne
- et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre nécessaire à la mise en œuvre des lignes de gestion des ressources humaines.

16. Actualisation du régime indemnitaire

Le Conseil communautaire a adopté le régime indemnitaire des agents communautaires appartenant aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux, selon les conditions :

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité (non logés)	CIA Montant annuel maximum de la collectivité	TOTAL RIFSEEP
Catégorie B Technicien territorial	G1	Responsable de service,	12 000€	3 000€	15 000€
	G2	Responsable d'équipe, Gestionnaire expert	10 000€	2 500€	12 500€
	G3	Gestionnaire	8 000€	2 000€	10 000€

a décidé de mettre en place ces mesures à compter du 1^{er} janvier 2021, et a précisé qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de déterminer par arrêté dans la limite des conditions fixées, les taux individuels applicables à chaque fonctionnaire.

17. Approbation de la charte informatique et téléphonique de la Communauté de communes du Castelrenaudais

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur la charte informatique et téléphonique de la Communauté de communes du Castelrenaudais, et a demandé l'enregistrement comptable des créances éteintes.

FINANCES

18. Budget Général – Créances éteintes

Le Conseil communautaire a pris acte des états des créances éteintes transmis par le trésorier de Château-Renault sur le Budget Général pour un montant global de 181,39 € TTC, , et a autorisé Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les documents afférents à ce dossier.

19. Budget Général – Décision modificative n° 4

Le Conseil communautaire a validé la décision modificative de transfert de crédits budgétaires suivante :

Chapitre	Imputation	Dépense fonctionnement	Recette fonctionnement	Dépense investissement	Recette investissement
16 – Emprunts et dettes assimilées	824 / 165 / 12			400,00 €	
20 – Immobilisations incorporelles	70 / 20422 / 166			-400,00 €	
Total				0,00 €	

20. 2020-185 Budget Immeubles de rapports – Décision modificative n° 3

Le Conseil communautaire a validé la décision modificative de transfert et d'augmentation de crédits budgétaires suivante :

Chapitre	Imputation	Dépense fonctionnement	Recette fonctionnement	Dépense investissement	Recette investissement
16 – Emprunts et dettes assimilées	93 / 165 / 11			695,00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement	01 / 021 / 99				695,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	01 / 023 / 99	695,00 €			
67 – Charges exceptionnelles	93 / 6718 / 11	10,00 €			
011 – Charges à caractère général	510 / 6227 / 14	-705,00€			
Total		0,00 €		695,00 €	695,00 €

À Château-Renault, le 16 décembre 2020

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales